



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : le contrat de concession ouvre de nouvelles perspectives pour les collectivités



Face à la hausse durable des dépenses énergétiques, à la nécessité d'accélérer la transition écologique et à des capacités d'investissement sous tension, les collectivités explorent de nouveaux leviers pour développer des projets énergétiques locaux. Parmi eux, le contrat de concession appliqué aux opérations d'autoconsommation collective et aux communautés d'énergie émerge comme un nouvel outil de financement et de gouvernance territoriale, encore peu utilisé mais particulièrement adapté aux enjeux des collectivités. Illustration avec le projet déployé à Vitrolles, premier exemple français de communauté d'énergie structurée dans le cadre d'une concession de longue durée.

Comment accélérer la transition énergétique malgré des budgets contraints ?

Produire localement une partie de l'énergie consommée sur un territoire est devenu **un objectif partagé par de nombreuses collectivités**. Face à la volatilité des marchés de l'énergie, aux objectifs de décarbonation et à la nécessité de renforcer la résilience des territoires, **les projets d'autoconsommation collective et de communautés d'énergie suscitent un intérêt croissant**.

Mais entre l'ambition politique et la concrétisation opérationnelle, de nombreux obstacles demeurent.

Financement des infrastructures, mobilisation du foncier, ingénierie juridique, structuration des communautés d'énergie, contractualisation des participants, exploitation des installations ou encore animation du dispositif dans la durée : ces projets mobilisent des compétences techniques, financières et organisationnelles rarement réunies au sein d'une même collectivité.

Dans ce contexte, **certaines collectivités peinent à donner corps à leurs ambitions** ou sont contraintes de réduire le périmètre de leurs projets.

Une évolution des modèles de financement au service des territoires

Pour répondre à ces difficultés, de nouveaux montages émergent.

Parmi eux, **le contrat de concession appliqué aux communautés d'énergie** permet à une collectivité de confier à un opérateur spécialisé le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable sur son patrimoine.

L'investissement est alors porté par le concessionnaire, qui mobilise fonds propres, financements bancaires et aides publiques lorsque celles-ci existent. Il assume également les principaux risques liés au projet, qu'il s'agisse de la production effective d'énergie, de l'exploitation des installations ou encore de l'intégration progressive des consommateurs au sein de la communauté énergétique.

Au-delà de l'absence d'investissement initial pour la collectivité, cette approche présente **plusieurs avantages** : sécurisation d'une partie de l'approvisionnement énergétique sur le long terme, meilleure visibilité budgétaire, valorisation du patrimoine communal et possibilité de s'appuyer sur une expertise dédiée pendant toute la durée du projet.

Elle permet également d'**envisager des projets plus ambitieux**, associant bâtiments publics, entreprises, commerces, associations et habitants au sein d'une même communauté énergétique territoriale.

Des communautés d'énergie pensées à l'échelle du territoire

Les premières opérations d'autoconsommation collective portées par les collectivités concernaient principalement leurs propres bâtiments. Si ces démarches ont démontré leur pertinence, elles demeurent souvent limitées dans leur portée et leur impact territorial.

Le modèle concessif ouvre la voie à une nouvelle génération de projets. En permettant de mobiliser des capacités d'investissement plus importantes et une expertise dédiée sur le long terme, il offre aux collectivités la possibilité de dépasser une logique strictement patrimoniale pour construire de véritables communautés énergétiques territoriales.

Bâtiments publics, entreprises, commerces, associations et habitants peuvent ainsi être associés au sein d'un même projet. Cette diversité des profils favorise une meilleure valorisation de l'énergie produite localement, renforce l'équilibre économique des opérations et maximise les retombées pour le territoire.

Autre atout du dispositif : **la collectivité n'est pas nécessairement cantonnée à un rôle de concédant.** Selon les modalités retenues, elle peut conserver une place dans la gouvernance du projet grâce à une participation minoritaire dans la société de projet. Cette approche permet de conjuguer expertise privée, financement externalisé et implication durable des acteurs publics dans les orientations stratégiques de la communauté d'énergie.

En associant l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une production locale d'énergie, ces projets deviennent progressivement des outils de résilience, d'attractivité et de développement territorial.

Vitrolles, un démonstrateur grandeur nature

La Ville de Vitrolles, dans les Bouches-du-Rhône, illustre concrètement le potentiel de ces nouveaux modèles.

En 2025, la collectivité a confié au groupement SerenySun – Wateos le développement et l'exploitation d'une communauté d'énergie locale dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 30 ans.

Le projet prévoit la solarisation de 25 sites municipaux représentant une puissance totale de 6 MWc et une production annuelle estimée à près de 8 GWh d'électricité renouvelable.

À terme, une cinquantaine de bâtiments publics seront alimentés par cette énergie locale, aux côtés d'entreprises, de commerces et d'habitants du territoire.

L'originalité du projet réside également dans l'intégration de travaux de rénovation de certaines toitures communales au sein même du dispositif concessif, permettant de conjuguer amélioration du patrimoine bâti, maîtrise des dépenses publiques et production d'énergie renouvelable.



Cette opération constitue aujourd'hui l'un des exemples les plus aboutis d'application du modèle concessif aux communautés d'énergie en France. Son caractère innovant a d'ailleurs été reconnu par la Région Sud, qui accompagne le projet et voit dans cette démarche un modèle susceptible d'inspirer d'autres territoires engagés dans leur transition énergétique.

Vers une nouvelle génération de projets énergétiques territoriaux

Alors que les collectivités doivent poursuivre leurs investissements de transition écologique tout en maîtrisant leurs équilibres budgétaires, **la question du financement et de l'exploitation des infrastructures énergétiques devient un enjeu stratégique.**



Pour Donald François, président de SerenySun, *"De nombreuses collectivités souhaitent aujourd'hui développer des communautés d'énergie mais se heurtent à une même difficulté : comment financer, structurer et exploiter ces projets dans la durée ? Le contrat de concession apporte une réponse concrète à cette équation. Il permet de transformer un projet énergétique complexe en véritable projet de territoire, tout en limitant l'engagement financier initial de la collectivité. Nous sommes convaincus que ce modèle a vocation à se développer dans les prochaines années" .*

Après Vitrolles, **SerenySun accompagne déjà d'autres collectivités dans l'étude et la structuration de projets reposant sur cette logique,** témoignant de l'intérêt croissant des territoires pour des modèles énergétiques plus intégrés, plus résilients et mieux adaptés aux réalités budgétaires actuelles.

À PROPOS DE SERENYSUN

Créée en 2018, l'entreprise, spécialisée en création de communautés locales d'énergie, facilite et accélère l'engagement des acteurs d'un territoire en faveur de la transition énergétique. Autour de projets de circuits courts de l'énergie de grande envergure menés sur l'ensemble du territoire national, SerenySun fédère, au sein de ses communautés, des producteurs d'énergie renouvelables et des consommateurs à proximité. Chaque communauté regroupe des profils multiples pour une complémentarité d'usages. Ces projets sont principalement en milieu urbain et périurbain, avec des entreprises, des collectivités, des promoteurs et foncières immobilières ou encore des zones d'activités. SerenySun opère déjà de grandes opérations d'autoconsommation collective, notamment à Cabriès-Calas (13) en fonctionnement depuis 2021, à Vaulx-en Velin (69), à Toulouse (31), à Mérignac (33), à Chalifert (77) et à Vitrolles (13).

Plus d'informations sur www.serenysun.fr
Télécharger [les visuels ici](#)

CONTACTS PRESSE

Agence Giesbert & Mandin - Groupe Intelligible pour SerenySun
Léa VILLOT - 06 89 89 17 96 • l.villot@giesbert-mandin.fr
Eva BAUQUEREY - 06 88 94 44 42 • e.bauquerey@giesbert-mandin.fr